

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf le vendredi 12 avril à dix-sept heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, à la suite de la convocation adressée par Madame la Présidente du SIMOUV et affichée le 5 avril 2019.

En effet, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 5 avril 2019, une nouvelle convocation du Comité a été établie en vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 18 du règlement intérieur de l'Assemblée délibérante.

Délégués titulaires présents :

Mesdames Marie-Claire ~~BAILLEUX~~, Ludivine ~~BILLOIR~~, Marie-Andrée ~~CHOTEAU~~, Camille ~~COQUELET~~, Anne-Lise ~~DUFOUR-TONINI~~, Anne ~~GOZE~~, Christine ~~NELAIN~~, Bernadette ~~SOPO~~, Isabelle ~~ZAWIEJA~~.

Messieurs Francis ~~BERKMANS~~, Michel ~~BLAISE~~, Alain ~~BOURGUIN~~, Marc ~~BURY~~, Salvatore ~~CASTIGLIONE~~, Clotaire ~~COLIN~~, Jean-Paul ~~COMYN~~, Alain ~~DEE~~, Laurent ~~DEGALLAIX~~, Jean-François ~~DELATTRE~~, Gérard ~~DELMOTTE~~, Michel ~~DEWITTE~~, Waldemar ~~DOMIN~~, Joël ~~DORDAIN~~, Jean-Marie ~~DUBOIS~~, José ~~DUBRULLE~~, Jean-Claude ~~DULIEU~~, Thierry ~~GIADZ~~, Didier ~~JOVENIAUX~~, Bruno ~~LEJEUNE~~, Jacques ~~LOUVION~~, Jean-Claude ~~MESSAGER~~, Jacky ~~SMIGIELSKI~~, Alexandre ~~RASZKA~~, Gérard ~~RAVEZ~~, Eric ~~RENAUD~~, Aymeric ~~ROBIN~~, Jean-Paul ~~RYCKELYNCK~~, Bruno ~~SALIGOT~~, Daniel ~~SAUVAGE~~, Eric ~~STIEVENARD~~, Fabien ~~THIEME~~, Jean-Marie ~~TONDEUR~~, Pascal ~~VANHELDER~~, Jean-Noël ~~VERFAILLE~~, Francis ~~WOJTOWICZ~~, Raymond ~~ZINGRAFF~~.

Liste des délégués absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Daniel SAUVAGE donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie TONDEUR

Liste des délégués excusés :

Madame Ludivine ~~BILLOIR~~
Madame Camille ~~COQUELET~~
Madame Anne ~~GOZE~~
Monsieur Marc ~~BURY~~
Monsieur Clotaire ~~COLIN~~
Monsieur Jean-Paul ~~COMYN~~
Monsieur Laurent ~~DEGALLAIX~~
Monsieur Jean-François ~~DELATTRE~~
Monsieur Waldemar ~~DOMIN~~
Monsieur Jean-Marie ~~DUBOIS~~
Monsieur Jean-Claude ~~DULIEU~~
Monsieur Thierry ~~GIADZ~~
Monsieur Jacques ~~LOUVION~~
Monsieur Jean-Claude ~~MESSAGER~~
Monsieur Gérard ~~RAVEZ~~
Monsieur Eric ~~RENAUD~~
Monsieur Jean-Paul ~~RYCKELYNCK~~
Monsieur Bruno ~~SALIGOT~~

Monsieur Jacky SMIGIELSKI
Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE
Monsieur Francis WOJTOWICZ
Monsieur Raymond ZINGRAFF

Liste des délégués absents et non excusés :

Madame Marie-Claire BAILLEUX
Monsieur Francis BERKMANS
Monsieur Michel BLAISE
Monsieur Salvatore CASTIGLIONE
Monsieur Alexandre RASZKA

Secrétaire de séance :

Monsieur Aymeric ROBIN

Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2019_04_06

Objet : Programme d'investissements pour l'exercice 2019

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu les articles L.5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2018_04_05 en date du 12 avril 2019, transmise au Contrôle de Légalité le 18 avril 2019 et portant sur l'adoption du budget primitif de l'exercice 2019,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Le détail du programme d'investissements proposé au titre de l'exercice 2019 et la note explicative correspondante figurent en annexe de la présente délibération.

Ce programme, d'un montant prévisionnel de 7 594 992 €, est synthétisé comme suit :

1-Les investissements d'exploitation :

Ces opérations d'un montant estimé à 2 758 000€ portent notamment sur :

- les engagements du SIMOUV au titre du contrat de délégation de service public relatifs à la réalisation de différentes mises en conformité de l'infrastructure tramway et des systèmes ;

- les crédits de paiement portant sur la réfection des stations de la première ligne, conformément aux délibérations du Comité Syndical en date des 06 octobre et 21 décembre 2017 ;
- les premières opérations nécessaires à la reprise du système d'anti-franchissement de feux de la ligne T2, dans la mesure où le système actuel est peu fiable et contraint l'exploitation de cette dernière (sur ce point, une procédure d'expertise judiciaire est en cours afin notamment de déterminer l'origine des malfaçons et la nature des fautes commises par les différents intervenants) ;
- les études et certains travaux de mise en conformité des bâtiments au titre de la transition énergétique ;
- les travaux d'aménagement de l'agence commerciale de Valenciennes.

2-Grandes révisions du tramway :

Ce programme, d'un montant de 25 048 €, porte sur la révision des rames de tramway ayant atteint les 600 000km, conformément à l'autorisation de programme votée le 14 décembre 2016.

3-Renouvellement du parc d'autobus :

Ce programme, d'un montant estimé de 4 016 944 €, porte d'une part sur le renouvellement partiel du parc roulant conformément à l'autorisation de programme votée le 14 décembre 2016 pour 2 016 944€ et d'autre part sur la politique volontariste du SIMOUV compte tenu d'un parc roulant vieillissant au vu de la loi sur la transition énergétique et de l'acquisition de navettes des centres-villes (2 000 000€).

4-Les infrastructures de sécurité :

Ce programme, d'un montant estimé de 100 000 € porte sur les demandes des services de l'Etat dans le cadre de l'amélioration de la sécurité des lignes 1 et 2 du tramway.

5-Informatique et logiciels :

Ce poste, d'un montant envisagé de 15 000€, vise à renouveler des logiciels de bureautique et une partie du parc informatique du SIMOUV.

6-Les enquêtes :

Ce programme intégrera l'analyse de l'enquête mobilité certifiée CEREMA 2018/2019 pour un montant estimé de 80 000€.

7-Les fiches action du Plan de Déplacements Urbains :

Le Plan de Déplacements Urbains propose 25 fiches action. Le SIMOUV intègre dans ce programme les actions du PDU dont il est pilote.

Estimées à 400 000 €, les actions du SIMOUV porteront notamment sur :

- le développement des pôles d'échanges et des parking-relais pour un montant estimé de 300 000€ ;
- la mise en œuvre du schéma directeur cyclable pour un montant évalué à 50 000€.

Le programme intègre par ailleurs des provisions au titre d'études (comptages routiers) relatives à réalisation de la liaison en tramway entre la Croix d'Anzin et le Centre Hospitalier de Valenciennes pour un montant estimé à 50 000€.

8-SCoT:

Ces dépenses, d'un montant estimé de 150 000€, portent sur l'étude nécessaire au titre de l'évaluation du SCoT.

9-Divers travaux :

Ce poste, d'un montant estimé de 50 000€, correspond à divers travaux exceptionnels pouvant être sollicités par le Délégué ou affectant le bâtiment du SIMOUV.

Il est donc demandé au Comité Syndical d'approuver le programme d'investissements au titre de l'exercice 2019, pour un montant de 7 594 992€.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'approuver le programme d'investissements au titre de l'exercice 2019 pour un montant de 7 594 992€, tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance

Le 12 avril 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du SIMOUV

Syndicat Intercommunal de Prévention et
d'Organisation des Transports
2, rue Industrielle 59 400
B.P. 10000 Valenciennes 59 400

Anne-Lise DUFOUR-TONINI

Tel : 03 27 45 21 25

Fax : 03 27 45 43 21

Courriel : contact@simouv.fr

Affichée le : 19 AVR. 2019

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois de l'État.



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/04/2019